

QUELLES SONT LES AIDES À LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ?

14 AIDES POUR SOUTENIR LES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LEURS PARCOURS VERS L'EMPLOI



ActionLogement



MOBILITÉ

Aide à la mobilité

Pour qui ? Les demandeurs d'emploi non indemnisés ou percevant une indemnité inférieure ou égale à 29,56€/jour

Nature de l'aide ? Prise en charge des dépenses liées à l'hébergement, aux repas et aux transports générés par la recherche d'emploi, la reprise d'activité ou la formation

Quel montant ? Hébergement : 30€/nuit ; repas : 6€/jour ; frais kilométriques : 0,20 cts/kilomètre + possibilité d'obtenir des bons de transport

Aide Mobili Pass pour un déménagement

Pour qui ? Les personnes en situation d'embauche ou de mutation professionnelle.

Nature de l'aide ? Prise en charge des frais de déménagement pour un logement situé à plus de 70 kms de l'ancien domicile

Quel montant ? Jusqu'à 3.500€ sous forme de prêt à taux réduit et de subvention non remboursable

Aide au financement du permis B

Pour qui ? Les demandeurs d'emploi non indemnisés ou percevant une indemnité inférieure ou égale à 29,56€/jour

Nature de l'aide ? Prise en charge de l'intégralité ou d'une partie du coût du permis de conduire

Quel montant ? Jusqu'à 1.200€, l'obtention du permis doit être nécessaire dans le cadre de votre insertion professionnelle

Réduction SNCF : Favoriser la mobilité

Pour qui ? chaque région propose aux chômeurs ou aux bénéficiaires des minimas sociaux (RSA ..), des réductions ou la gratuité sur les transports, trains ou cars

Nature de l'aide ? réductions sur les billets de trains

Quel montant ? Variables selon les régions jusqu'à la gratuité totale

(exemple : les Hauts de France propose la gratuité pour se rendre à un entretien d'embauche via le dispositif "Pass'Emploi")

FORMATION

Open Classroom :

aide à la formation dans le domaine du digital

Pour qui ? Tous les demandeurs d'emploi

Dans quelles conditions ? Accès pendant 3 mois à des formations en ligne (MOOC) dans le domaine du numérique

Quel montant ? Vous économisez le prix de l'abonnement, à savoir **20€/mois**

AFPR /POE : Remise à niveau des compétences professionnelle

Pour qui ? Tous les demandeurs d'emploi

Dans quelles conditions ? Formation ou mise à niveau des compétences initiée par l'entreprise qui vous recrute

Quel montant ? Jusqu'à 3.200€ en fonction de la formation nécessaire

AREF : Allocation de Retour à l'Emploi Formation

Pour qui ? Les demandeurs d'emploi percevant des indemnités chômage et qui entrent en formation

Dans quelles conditions ? Rémunération mensuelle garantissant le maintien de vos allocations en formation, jusqu'à épuisement de vos droits

Quel montant ? Identique au montant des indemnités chômage que vous perceviez avant votre entrée en formation (**montant minimum : 21,17€/jour**)

Rémunération de Fin de Formation (RFF)

Pour qui ? Les demandeurs d'emploi en formation dont les droits se terminent durant la formation

Dans quelles conditions ? Rémunération mensuelle jusqu'à la fin de la formation

Quel montant ? Jusqu'à 685€ par mois

RFPE : Rémunération de Formation Pôle Emploi

Pour qui ? Les demandeurs d'emploi non indemnisés souhaitant entrer en formation

Dans quelles conditions ? Rémunération mensuelle pendant la durée de formation (3 ans maximum)

Quel montant ? Jusqu'à 685€ par mois

AIF : Aide Individuelle à la Formation

Pour qui ? Les demandeurs d'emploi + les personnes qui bénéficient d'un accompagnement dans leur Contrat de Sécurisation Professionnelle

Dans quelles conditions ? Prise en charge des frais de formations

Quel montant ? La part des **frais de formation** restante à charge du demandeur

Financer une démarche de Validation des Acquis d'Expérience

Pour qui ? Toute personne y compris les demandeurs d'emploi

Dans quelles conditions ? Prise en charge des frais recevabilité de la VAE, d'inscription, prestations d'accompagnement et actions de formation

Quel montant ? 640€ en moyenne, variable selon la certification envisagée

Aides au permis Poids Lourds

Pour qui ? Les demandeurs d'emploi qui souhaitent se réorienter vers le métier de chauffeur

Dans quelles conditions ? En accord avec votre PPAE, il est possible de bénéficier d'une Action de Formation (si vous êtes indemnisé) ou de la RFPE (si vous ne percevez pas d'allocation chômage)

Quel montant ? Maintien de votre allocation chômage / **jusqu'à 685€/mois** si vous n'étiez pas indemnisé

CRÉATION D'ENTREPRISE

ARCE : Aide à la Reprise ou la Création d'Entreprise

Pour qui ? Les demandeurs d'emploi qui créent leur entreprise

Dans quelles conditions ? La possibilité d'obtenir un capital pour soutenir la création de l'entreprise

Quel montant ? Le capital s'élève à **45% des droits au chômage**

(il est également possible de choisir de conserver votre allocation mensuelle)



JEUNES

Contrat engagement jeunes pour les moins de 26 ans

Pour qui ? Les moins de 26 ans en difficulté dans leur insertion professionnelle

Dans quelles conditions ? Aide financière sous la forme d'une allocation mensuelle

Quel montant ? 497€/mois

